

## LIVRET D'ACCUEIL



**Soyez les bienvenus ainsi que votre  
famille et vos proches**

**EHPAD « Maurice Peigné »**

Madame, Monsieur,

*Toute l'équipe de l'EHPAD « Maurice Peigné » est heureuse de vous accueillir dans votre nouveau lieu de résidence et vous souhaite la bienvenue.*

*Ce livret d'accueil a pour objet de vous présenter l'Institution et de vous donner des renseignements pratiques sur le déroulement des repas, des activités qui vous sont proposées et les modalités de prise en charge des soins.*

*Nous vous invitons à lire ce livret d'accueil et à en parler avec vos proches. Nous sommes là pour répondre à vos questions.*

*Au cours des premiers jours de votre séjour, l'ensemble des agents de l'établissement portera une attention toute particulière à vos habitudes de vie afin de construire ultérieurement avec vous et vos proches votre projet personnalisé à l'EHPAD.*

*Un cahier d'expression est à votre disposition dans le hall d'entrée afin de notifier vos remarques et vos suggestions.*

*Nous restons à votre écoute pour répondre à vos attentes, vos besoins et mieux orienter nos efforts vers l'amélioration continue de la qualité.*

Les professionnels de l'EHPAD



## **PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT**

Cet établissement a pu voir le jour grâce à l'aide d'un généreux donateur Monsieur Maurice Peigné qui était imprimeur à Dinan. Il y a quelques années il a fait don de 20 millions d'euros à la ville de Dinan, sous condition de construire un bâtiment dédié aux personnes âgées. Le nom de l'établissement lui a été donné en son honneur.

### **❖ Situation géographique L'EHPAD « Maurice Peigné » :**

L'EHPAD Maurice Peigné se situe sur la commune de Quévert, commune qui dépend de l'agglomération de DINAN à proximité du Centre Hospitalier René Pléven.

### **❖ Historique de l'EHPAD « Maurice Peigné » :**

L'EHPAD Maurice Peigné est rattaché au Centre Hospitalier public René Pléven « appartenant » lui-même au GHT Rance Emeraude (Groupement des hôpitaux de St Malo, Dinan et Cancale).

Il fait partie du pôle de gériatrie de Centre Hospitalier René Pleven de Dinan.

Nous avons accueilli les premiers résidents le 9 avril 2018 transférés de l'EHPAD Les Malorines ainsi que quelques résidents de l'EHPAD du Jardin Anglais.

### **❖ Statut juridique :**

L'EHPAD « Maurice Peigné » est rattaché au Centre Hospitalier René Pleven, établissement public de santé. A ce titre, il bénéficie des travaux effectués dans le cadre des diverses instances telles le Comité de Liaison Alimentation et Nutrition, (CLAN) le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)

### **❖ Capacité d'accueil :**

La capacité d'accueil totale est de 150 lits d'hébergement répartis sur 3 niveaux et dont une place d'hébergement temporaire.

L'EHPAD « Maurice Peigné » dispose au RdC de 2 Unités de Vie Spécifiques (UVS) et 1 Unité d'Hébergement Renforcé (UHR) qui accueillent chacune 14 personnes âgées atteintes de maladies cognitives. Ces unités sont nommées : Le Halage, L'Arguenon et La Rance.

Le 1<sup>er</sup> étage accueille 54 résidents sur 4 hameaux : L'Ecluse, Le Port, Lyvet et Villeneuve.

Le 2<sup>ème</sup> étage accueille également 54 résidents sur 4 hameaux : Le Val, Le Challenge, Les Mézières et Le Pont Ruffier.

## ❖ Le public accueilli :

L'établissement accueille des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus. Il peut y avoir exceptionnellement, sur dérogation, des personnes de moins de 60 ans.

L'une des principales missions est l'accueil et la prise en soins des personnes âgées ayant des besoins d'accompagnement physique et/ou psychique liés à l'âge dans un lieu de vie adapté avec le souci du maintien de l'autonomie et de la vie sociale.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.) ainsi que de l'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.).

L'établissement privilégie les inscriptions pour les personnes qui habitent le bassin Dinanais et facilite les rapprochements familiaux.

Le médecin coordonnateur évalue la capacité à accueillir un nouveau résident selon plusieurs critères : son niveau de dépendance (toilette, habillage, et autres soins de nursing), les besoins liés à son état de santé (présence d'un(e) infirmier(e) la nuit, besoin d'oxygène, troubles du comportement).

## ❖ La gouvernance :

L'EHPAD est sous la responsabilité d'un(e) Directeur (rice), qui assure la gestion administrative et financière de l'établissement.

Le Conseil de Surveillance, qui remplace le Conseil d'Administration depuis la loi de réforme hospitalière du 21 juillet 2009 a en charge les orientations stratégiques et le contrôle permanent de la gestion de l'établissement.

L'EHPAD s'inscrit dans la filière gériatrique et dépend du Pôle Gériatrie sous la responsabilité d'un médecin Chef de Pôle.

Le Conseil de la Vie Sociale, instance consultative des secteurs d'hébergement, est composé de représentants des résidents, des familles, du personnel et de l'organisme gestionnaire. Il se réunit trois fois par an.

Il donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'EHPAD. Les membres sont élus pour trois ans.

Si vous souhaitez participer à cette instance, vous pouvez en faire part à la Direction.

A cette instance, sont rattachées une commission « Animation » et une commission « Menu » qui se réunissent trois fois par an. L'objet de ces commissions est d'améliorer la qualité des prestations. Elles permettent la transmission d'informations et l'expression de vos attentes et celles de vos familles.

## ❖ Formalités administratives à l'entrée :

A votre admission, le service gestion hébergement vous contactera afin de prendre rendez-vous pour la signature du contrat de séjour et ses annexes. Il vous sera possible de les joindre au 02.96.85.79.19 ; le bureau de la gestion hébergement se situe sur le site des Malorines. Par ailleurs, le service social est disponible pour d'éventuels renseignements auprès du standard téléphonique du Centre Hospitalier René PLEVEN (02.96.85.72.85).

## ❖ Les locaux :

L'établissement bénéficie de locaux sécurisés, adaptés aux personnes dépendantes.

Au RdC, on retrouve la place du village proposant le secrétariat, des espaces d'accueil et de bien être (salon de coiffure et esthétique...), la salle d'animation dite « La Roseraie » et son jardin sécurisé, le bureau des animateurs, la lingerie et le pôle de rééducation (kinésithérapeute, ergothérapeute), et comme cité ci-dessus 3 Unités de Vie Spécifique qui sont ouvertes sur des jardins intérieurs.

Les étages supérieurs sont conçus à l'identique. La salle à manger est au centre des 4 hameaux de ces 2 étages.

## ❖ Les services au sein de la structure :

### • Le courrier

Le courrier est déposé chaque jour, sauf le week-end, au secrétariat. Vous pouvez déposer votre courrier à l'accueil auprès de la secrétaire ou le remettre au personnel soignant qui l'acheminera auprès du secrétariat. Une levée est effectuée chaque jour par le vaguemestre.

### • L'espace coiffure et esthétique

L'espace coiffure est mis à disposition des familles, du personnel, des professionnels extérieurs, pour le bien-être des résidents.

Votre coiffeur habituel ou votre esthéticienne (pour ces derniers à la condition d'une convention avec l'établissement) peuvent utiliser cet espace.

Les prestations restent à votre charge.

### • Pédicure

Des pédicures de votre choix (à la condition d'une convention avec l'établissement) peuvent intervenir. Le coût de leur prestation est à votre charge, sauf accord préalable de l'assurance maladie dans le cadre de maladies spécifiques (diabète en Affection de Longue Durée). Vous pouvez demander leur intervention en le signalant à l'équipe soignante

## • Transport sanitaire

Les transports sanitaires sont assurés par les ambulanciers de votre choix. Ils sont à votre charge sauf dans le cadre d'une Affection Longue Durée. Votre famille sera sollicitée pour vous accompagner dans les déplacements.

## • Les biens et valeurs personnels

Nous vous conseillons de déposer argent et objets de valeur auprès du service administratif. Un reçu vous sera remis. Ces valeurs seront ensuite confiées au Comptable.

Vous pouvez aussi choisir de remettre ces valeurs à votre famille.

Dans le cas où vous conserveriez ces valeurs avec vous, l'établissement serait au regret de décliner toute responsabilité en cas de perte, vol ou disparition de celles-ci.

Lors de votre admission, vous êtes informé, de la possibilité de confier les sommes d'argent et les objets de valeur auprès du Trésor Public, en vertu de la loi n° 92.614 du 6 juillet 1992 et du décret du 27 mars 1993 relatifs à la responsabilité du fait des vols, pertes et détérioration des objets déposés.

Les dépôts effectués restent à votre disposition (à l'exclusion des personnes sous tutelle ou curatelle). Le trésorier vous remet un reçu contenant l'inventaire détaillé des objets. Les biens et valeurs sont restitués lors de la sortie de l'établissement, par la Trésorerie, sur présentation du reçu délivré lors du dépôt et d'une pièce d'identité.

L'établissement ne peut être tenu responsable de la perte ou de la disparition d'objets non régulièrement déposés selon la procédure ci-dessus, que dans le cas où une faute est établie à son encontre ou à l'encontre d'une personne dont il doit répondre.

La responsabilité de l'établissement ne peut être engagée lorsque la perte ou la détérioration résulte de la nature ou d'un vice de la chose, ni lorsque le dommage a été rendu nécessaire pour l'exécution d'un acte médical ou d'un acte de soins.

## ❖ La sécurité :

L'EHPAD « Maurice Peigné » relève de la réglementation applicable aux établissements recevant du public de type U.

A ce titre, il bénéficie d'un avis favorable de la Commission de Sécurité.

Le règlement de fonctionnement stipule qu'il est interdit de fumer dans l'établissement (personnels, visiteurs...). Les résidents y sont autorisés uniquement dans les espaces extérieurs prévus à cet effet, en prenant

toutes les précautions afin d'éviter un incendie. Il est formellement interdit de fumer dans les chambres.

❖ **Votre confort :**

• **Conditions d'accueil**

Vous serez accueilli à partir de 15h00 par l'équipe soignante, après vous être présenté à l'accueil (rez-de-chaussée). Un professionnel vous accompagnera dans l'unité où se situe votre chambre. Il vous la présentera et vous aidera à vous installer.

Un soignant référent sera désigné pour faciliter les échanges entre vous, votre famille et le personnel de l'EHPAD. Il contribuera à l'élaboration de votre projet personnalisé auquel vous serez associé ainsi que votre famille.

Les horaires de visites sont libres. Nous vous remercions cependant de respecter, autant que possible, l'organisation des soins tout en privilégiant les après midi (Le portail parking visiteurs ferme à 20h).

Vous avez la possibilité de sortie en famille à la journée et/ou quelques jours en prévenant 48 heures à l'avance.

• **Si votre famille ou vos proches souhaitent...**

Concernant les déjeuners en famille, il est possible de prendre des tickets « repas accompagnant », auprès du service des admissions de l'hôpital de Dinan 3 jours avant et d'en informer l'accueil qui se chargera d'informer la cuisine de l'EHPAD.

Pour évoquer une question d'organisation, ou autre, vous pouvez vous adresser auprès :

- du Cadre de santé (02.96.89.63.15).
- de l'infirmière Coordinatrice (02.96.89.63.20).

Pour prendre de vos nouvelles, vous pouvez vous adresser à l'équipe soignante du service au :

- Unités du Rez-de-Chaussée : (02.96.89.63.26)
- 1<sup>er</sup> Etage : (02.96.89.63.21)
- 2<sup>ème</sup> Etage : (02.96.89.63.17).

Vos proches peuvent prendre rendez-vous avec un médecin auprès de la Secrétaire (02.96.89.63.06).

**NB : aucune information médicale ne peut-être donnée par téléphone.**



## • Votre chambre

- Chaque logement est individuel (de 20 m<sup>2</sup>) : il est équipé d'une salle d'eau avec douche adaptée, de mobilier et de matériel médicalisé facilitant votre prise en soins.
- Il vous est proposé de personnaliser votre logement par des objets de décoration.
- Chaque chambre est également équipée d'un téléviseur mural ainsi que d'un réseau wifi et d'un téléphone.  
(L'ouverture de la ligne téléphonique ainsi que l'accès au réseau WIF sont à effectuer auprès du secrétariat).



## ❖ Votre bien être :

### • Animation à « Maurice Peigné »

L'EHPAD est un lieu de vie. Le rôle de l'animation est de mettre en œuvre et de développer le « projet de vie sociale » de chaque résident.

Dans ce but, les animatrices proposent du lundi au vendredi et ponctuellement le week-end un choix d'animations auxquelles vous pouvez librement participer. Les animatrices sont soutenues dans leur mission par l'intervention des professionnels mais aussi par l'intervention ponctuelle de bénévoles et de partenaires extérieurs.

Pour les déplacements, un véhicule de 8 places (permettant le transport de 3 personnes en fauteuil roulant) est réservé à l'usage des résidents.

Un planning d'activités d'animation est élaboré annuellement. Ce projet s'appuie sur plusieurs thématiques. L'équipe « Animation » vous propose :

- Des activités permanentes :

Gymnastique, douce, rencontres musicales, informatique, art floral, cinéma, goûters d'anniversaire, ...

- Des activités par thème :

Galette des rois, chandeleur, repas à thème, ...

- Des activités ponctuelles :

Sorties, rencontres intergénérationnelles, spectacles, jeux de société, loto,...

▪ Les associations de bénévoles :

Plusieurs associations de bénévoles interviennent à l'EHPAD, dans le cadre d'accompagnements collectifs ou individuels. A ce titre une charte est signée entre bénévole et l'établissement.

▪ Le culte :

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions.

L'aumônerie est à votre disposition pour contacter pour vous les ministres de votre religion.

Une célébration religieuse est célébrée chaque semaine, le jeudi après-midi au RdC.

Pour connaître l'ensemble des activités qui vous sont proposées, un planning hebdomadaire est mis à disposition.

## • La restauration

Les repas sont réalisés par le personnel hospitalier à la cuisine centrale de Taden et servis en liaison froide.

Un cuisinier est présent tous les jours à la cuisine relai de l'EHPAD afin de réaliser des potages maison variés et autres hors d'œuvre, pâtisseries.

Les menus sont établis sur des cycles de 8 semaines et respectent les principes de l'équilibre nutritionnel des personnes âgées en lien avec le service diététique qui intervient sur demande. Ils tiennent également compte des habitudes alimentaires locales et des produits disponibles selon les saisons.

Les régimes alimentaires, médicalement prescrits, sont respectés sous la responsabilité du service infirmier.

En parallèle, une Commission des menus se réunit trois fois par an pour évaluer la qualité des repas servis.

A l'étage :

- Les petits déjeuners et repas du soir sont servis en chambre ou dans les salons des hameaux.
- Pour les repas du midi, la salle à manger est ouverte à ceux qui le désirent

Au RdC :

- Les repas sont proposés dans l'espace de vie ou dans leur chambre

#### • **La blanchisserie – lingerie – nécessaire de toilette**

Le linge de maison, (draps, taies d'oreillers, couvertures serviettes et gants de toilettes) est fourni par l'établissement et est entretenu par la blanchisserie inter hospitalière.

Les vêtements délicats, en laine ou nécessitant un nettoyage à sec sont à entretenir par vos soins. Votre linge personnel peut être entretenu par la même blanchisserie. Cette prestation est comprise dans vos frais d'hébergement.

Afin de prendre en compte les délais d'entretien du linge liés à la collectivité, il est recommandé au résident de disposer de linge personnel en quantité suffisante.

Votre linge sera marqué et pucé par la blanchisserie même si vos proches souhaitent poursuivre l'entretien de ceux ci.

A votre arrivée, une liste indicative vous est proposée.

Au même titre que vos vêtements, il vous est demandé d'arriver avec votre nécessaire de toilette (savon, shampoing, brosse à dents, dentifrice, rasoirs et mousse à raser, peigne...) qui sera à renouveler régulièrement par vos soins ou vos proches.

#### • **Le service maintenance**

Les petites réparations sont assurées par les agents de maintenance de l'établissement, pour le matériel appartenant à l'établissement. L'intervention est comprise dans les frais de séjour.

## ❖ Votre santé et votre prise en soins

L'EHPAD «Maurice Peigné» est un lieu de vie et aussi un lieu de soins.

Deux médecins salariés de l'établissement assurent votre prise en charge sur le plan médical, l'un d'eux deviendra votre médecin traitant.

Une permanence médicale est assurée en journée par l'un ou l'autre des médecins salariés, ainsi que le samedi matin. En cas d'urgence vitale, l'équipe soignante fait appel au centre 15.

### • Le médecin coordonnateur

L'établissement est doté d'un poste de médecin coordonnateur à temps partiel.

Il est chargé, notamment, de la coordination des soins en collaboration avec les médecins salariés de l'établissement ainsi que les équipes soignantes.

### • L'équipe soignante pluridisciplinaire

Un cadre de santé, un(e) infirmier(e) coordinateur(rice) et le médecin coordonnateur animent une équipe pluridisciplinaire composée d'Infirmier(e)s Diplômé(e)s d'Etat, d'Aides-soignants(e)s, d'assistants de soins en gériatrie, d'Aides Médico-Psychologiques, d'Agents de Service Hospitalier, de secrétaire, d'animatrices et de psychologues . Un(e) kinésithérapeute, un(e) ergothérapeute, une psychomotricienne sont aussi salariés de l'établissement, et vous accompagnent sur prescription du médecin.

Les soins sont dispensés 24h/24, 7 jours sur 7.



### • Autres intervenants paramédicaux :

Vous avez le libre choix des intervenants paramédicaux qui vous seraient nécessaires (orthophoniste, dentiste, etc.). Ces frais sont pris en charge comme antérieurement à votre domicile.

Ces choix sont inscrits dans les annexes du contrat de séjour au moment de votre admission, mais peuvent être modifiés à tout moment.

### • Bienveillance :

Pour garantir vos droits et prévenir tout risque de maltraitance, il vous est remis en annexe du présent livret d'accueil, la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée. Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bienveillance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations aux agents sur ces deux thèmes.

Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : le 3977

### • Personne de confiance

Il vous est possible de désigner « **une personne de confiance** » que vous choisissez librement dans votre entourage. Elle vous accompagnera tout au long de votre séjour, dans les décisions médicales à prendre.



- **Personne qualifiée**

Vous pouvez faire appel, en vue de défendre vos droits, à une personne qualifiée. « Toute personne prise en charge par un établissement ou un service social ou médico-social ou son représentant légal peut faire appel, en vue de l'aider à faire valoir ses droits, à une personne qualifiée qu'elle choisit dans une liste établit conjointement par le représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil Départemental. La personne qualifiée rend compte de ses interventions aux autorités chargées du contrôle des établissements ou services concernés, à l'intéressé(e) ou à son représentant légal dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Si votre état de santé le nécessite, vous pouvez bénéficier d'une mesure de protection juridique.

- **Accès à vos données personnelles informatisées :**

Vos données personnelles peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 et relative à l'informatique, aux fichiers et libertés. Vous avez le droit de vous opposer, pour des raisons légitimes, au recueil et traitement de vos données nominatives. Vous avez le droit d'obtenir communication, et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations qui vous concernant sur demande adressée aux personnes habilitées.





**3 Rue des Alouettes  
22100 QUEVERT**

**Tél : 02.96.89.63.06  
Fax : 02.96.85.70.70**